



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 06 juin 2016***

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) le 06 juin 2016, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Michel Daigneault	Siège 6

Absences: Gaétane Lafrance Siège 4
Bertrand Bombardier Siège 5

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2016
4. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
5. Première période de questions
6. Administration:
 - 6.1 Adoption des comptes à payer au 06 juin 2016, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
 - 6.2 Dépôt d'un état de revenus et dépenses
 - 6.3 Dépôt de la correspondance
 - 6.4 Choix concernant les matières organiques
 - 6.5 Achat d'immeuble de Hélène Chantigny
 - 6.6 Subvention de la députée- programmation des travaux
 - 6.7 Demande d'affichage saisonnier pour le vente de bleuets
 - 6.8 Demande CPTAQ- lot 1 823 227
 - 6.9 Taux de kilométrage-inspecteur municipal
7. Deuxième période de questions
8. Varia
9. Levée de la séance

088-2016-06-06



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 06 juin 2016***

089-2016-06-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MAI 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mai 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Réjean Duchesneau (siège 1) | • Matières résiduelles, Sécurité civile, Chambre de commerce |
| Mario Gagné (siège 2) | • Fleurons-Embellissement |
| Gilles Allain (siège 3) | • Sécurité civile, Transport adapté et collectif, Travaux publics |
| Michel Daigneault (siège 6) | • Travaux publics, CPIVR |

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Q. Une demande est adressée au conseil par un contribuable de la rue des Grandes-Prairies pour raccorder sa propriété à la conduite privée de son voisin pour le service d'égout.

R. Le conseil doit prendre connaissance des recommandations du ministère avant de lui répondre.

6. ADMINISTRATION

090-2016-06-06

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 06 JUIN 2016, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201600202 à #201600233 pour les comptes à payer au 06 juin 2016, totalisant 216 313.57\$;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 juin 2016

- QUE les chèques #201600187 à #201600201 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 4 852.92\$, soient ratifiés;
- QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 10 464.50\$, soient ratifiés;
- QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.2 DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES

Dépôt d'un état revenus et dépenses est remis aux membres du conseil.

091-2016-06-06

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

092-2016-06-06

6.4 CHOIX DU TRAITEMENT POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE le conseil de la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles, le 21 octobre 2015;

ATTENDU QUE le projet de plan a été soumis à des consultations publiques, les 14 et 15 décembre 2015;

ATTENDU QU' un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des consultations publiques et que ce rapport et ce projet de plan modifié ont été adoptés par le conseil de la MRC, le 17 février 2016, et ce pour les années 2016 à 2020;

ATTENDU QUE selon l'article 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), «Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans son territoire d'application. Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire»;

ATTENDU QU' en lien avec les mesures 25 et 26 du Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui concernent les matières organiques, les municipalités doivent choisir si elles désirent offrir un service municipal de collecte porte à porte des matières organiques (bacs bruns) ou implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi des résultats;



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 juin 2016***

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt informe la MRC que son choix est d'offrir un service municipal de collecte porte à porte des matières organiques.

PROPOSITION ADOPTÉE

093-2016-06-06

6.5 ACHAT D'IMMEUBLE DE HÉLÈNE CHANTIGNY

ATTENDU QUE Hélène Chantigny a manifesté sa volonté de vendre l'immeuble lui appartenant situé au 5583, chemin de l'Aéroport, dans la municipalité du Canton de Valcourt connu comme étant le lot ci-après mentionné;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition de cet immeuble;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'acquérir et de posséder des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la municipalité fasse l'acquisition de l'immeuble suivant, situé dans la municipalité du Canton de Valcourt, savoir : le lot numéro UN MILLION HUIT CENT VINGT-SIX MILLE ONZE (1 826 011) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, l'immeuble porte l'adresse : 5583, chemin de l'Aéroport, Valcourt, province de Québec, J0E 2L0;

QUE le prix dudit immeuble à être payé par la municipalité pour en faire l'acquisition est de DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (265 000,00 \$) payable comme suit :

- QUATRE-VINGT-HUIT-MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (88 333,33\$), payable au plus tard le jour de la signature de l'acte de vente à intervenir;
- QUATRE-VINGT-HUIT-MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (88 333,33\$), payable 12 mois suivant la date de la signature de l'acte de vente à intervenir;
- QUATRE-VINGT-HUIT-MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-QUATRE CENTS (88 333,34\$), payable 24 mois suivant la date de la signature de l'acte de vente à intervenir.

QUE la TPS et la TVQ seront payées en plus du prix de vente, et ce, au plus tard le jour de la signature de l'acte de vente;

QUE le remboursement du prix de vente sera garanti par une clause résolutoire;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir, à y ajouter toute clause jugée nécessaire, négocier de telles clauses si requis et également à signer tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 juin 2016

094-2016-06-06

6.6 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL OCTROI DE LA DÉPUTÉE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du Ministère des Transports du Québec (MTQ), dont les députés ont la gestion discrétionnaire pour leur circonscription, a été reconduit;

ATTENDU QUE notre députée de Richmond, Madame Karine Vallières, possède le pouvoir de distribuer un montant discrétionnaire dans le cadre de ce programme et accorde un montant de 15 000\$ à la municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu d'identifier la nature et le lieu des travaux admissibles afin de bénéficier de cette subvention;

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de ponceaux ont été exécutés au cours du mois de mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le conseil reconnaît les travaux de remplacement de ponceaux sur le Rang 2 et sur le chemin Skibérine comme travaux à être identifiés dans le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés le Rang 2 et sur le chemin Skibérine pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du MTQ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Rang 2 et sur le chemin Skibérine dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

PROPOSITION ADOPTÉE

095-2016-06-06

6.7 DEMANDE D'AFFICHAGE SAISONNIER ENSEIGNES POUR LA VENTE DE BLEUETS

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Smith est propriétaire d'un champ de bleuets situé au 1058, route 243, dans la municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE monsieur Smith a déposé, le 24 mai dernier, une demande d'installation de cinq (5) enseignes pour indiquer la direction et la localisation de son champ de bleuets pour la saison 2016;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 200 de la municipalité interdit à l'article 4.48 l'installation d'enseigne permanente en dehors du lieu où se fait la mise en marché du produit, toutefois, il est permis d'installer des enseignes sandwiches sur un autre terrain où l'entreprise, une profession, un produit, un service, un divertissement, etc. est mené, vendu ou offert, suite à une résolution du conseil municipal l'autorisant;

ATTENDU QUE l'installation d'enseignes sandwiches temporaires ne contrevient pas au règlement en vigueur;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 juin 2016

ATTENDU QUE le demandeur est responsable d'obtenir l'autorisation des propriétaires des lots sur lesquels les enseignes temporaires seront installées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le conseil autorise l'émission de permis à monsieur Stéphane Smith pour l'installation de cinq (5) enseignes sandwiches temporaires aux endroits déterminés dans sa demande pour une période allant du 15 juillet au 30 août 2016 afin lui permettre l'affichage de sa production de bleuets.

PROPOSITION ADOPTÉE

096-2016-06-06

**6.8 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
(LOTS 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857)**

ATTENDU QU' une demande est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à fin d'aliéner les lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 sont situés dans la zone AFD-2;

ATTENDU QUE la demande vise le regroupement des lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 au lot enclavé 4 335 858 pour un usage agricole;

ATTENDU QUE le résidu de la propriété de monsieur Pascal Guillemette soit le lot 1 823 227 gardera son droit d'utilisation à une fin résidentielle et n'affectera pas l'usage agricole du secteur;

ATTENDU QUE les lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 ciblés n'ont pas été retenus dans la négociation de l'article 59 avec la CPTAQ (décision #360623);

ATTENDU QUE les critères de décision de l'article 62 de la loi ne s'appliquent pas ici à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande ne vise pas l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture sauf le détachement du droit acquis résidentiel du reste de la propriété agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le conseil municipal appuie la demande auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation des lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 en désenclavant le lot 4 335 858 situés dans la zone AFD-2;

QUE l'aliénation des lots 1 823 223, 4 335 856 et 4 335 857 ne pourra se faire qu'après avoir obtenu toutes les autorisations et certificats requis de la part de tous les gouvernements et municipalités concernés.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 juin 2016

097-2016-06-06

6.9 TAUX POUR REMBOURSEMENT KILOMÉTRAGE
INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la résolution 060-2012-03-05 adoptée le 05 mars 2012 relativement aux méthodes de calcul des remboursements de kilométrage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le troisième alinéa de la résolution 060-2012-03-05 soit remplacé par celui-ci;

QUE le taux soit majoré de 0.108\$ le kilomètre pour les remboursements effectués à l'inspecteur municipal en voirie.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

8. VARIA Aucun ajout

098-2016-06-06

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 19H55.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire